ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel d'intendance et d'administration

Question écrite n° 67216

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le ratio personnels administratifs/enseignants dans les universités. Le travail des personnels administratifs, en soutien aux équipes enseignantes, permet à ces dernières de consacrer plus de temps à la recherche et à l'enseignement et de se voir déchargées des tâches administratives. Il apparaît, par ailleurs, que ce ratio est un critère retenu par les classements internationaux. Elle l'interroge sur la moyenne de ce ratio et les disparités entre universités.

Données clés

Auteur : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Circonscription : Hauts-de-Seine (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67216
Rubrique : Enseignement supérieur : personnel
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12169
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)